



Déclaration pour non résident fiscal

Par **april81**, le **18/08/2015 à 08:21**

Bonjour, rn rn J'aimerais savoir si je suis dans l'illégalité par rapport aux services fiscaux français ? En France, je perçois 500 euros par mois pour la location de mon studio meublé (régime micro BIC). Je déclare ces revenus et paye donc des impôts mais je dépends du centre des non-résidents fiscal car je vie à l'année et depuis 7 ans au Laos. rn Dans mon pays d'adoption, je gère un site qui vend des T-Shirt en ligne partout dans le monde. Les clients payent en ligne avec leur carte bancaire et les sommes qui avoisinent les 500 euros mensuels atterrissent sur mon compte en France. Au Laos, chacun est un peu libre de faire son petit business sans avoir à le déclarer donc je ne déclare rien. Ma situation est-elle à risque par rapport aux services fiscaux français ? Quelles pourraient être l'étendue des sanctions ? rn rn Merci infiniment pour vos précieux éclaircissements.

Par **francis050350**, le **21/08/2015 à 14:44**

Bonjour , rn A mon sens pas de souci . rn Vous n'avez pas d'adresse en France donc pourquoi le fisc Français vous ennuierait-il ? rn Si un service doit vous demander qq chose se ne peut être que le SIE de Noisy le grand et aucun risque . Avez vous la nationalité Laotienne ? Si oui il me semble que la convention fiscale prévoit votre "imposition au Laos

Par **april81**, le **23/08/2015 à 05:40**

Bonjour, merci pour votre réponse, non je suis français uniquement.